

Service de l'Economie Agricole

Aurillac, le 6 juillet 2022

**22, rue du 139ème R.I. - BP 10414
15004 AURILLAC CEDEX**

04.63.27.66.00

Dossier n° : AE 22.0254

Demandeur : GAEC RISPAL DE PRADINES

Date d'enregistrement de la demande : 09/06/2022

Date limite de candidature : 08/09/2022

→ Si à l'issue du délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement de la présente demande et en l'absence de demande concurrente, aucune décision expresse n'a été publiée, l'autorisation est implicitement accordée au demandeur sus-mentionné, en application du code rural. L'affichage de ce bulletin vaudra donc publicité à partir du 08/10/22.

Liste des terrains agricoles faisant l'objet d'une demande d'autorisation d'exploiter

Commune de localisation	Surface demandée (ha)	Propriétaire des biens	Parcelles cadastrales
CEZENS	2,51	Indivision DE CONQUANT	Section B 43, Section C 379
CEZENS	1,62	GIVAUDAN Anie	Section AB 210,
CEZENS	26,31	MODENEL J-Pierre	Section B 42,45,103,104,105,106,107, Section F 382,404, 405,406,410,417,418,
NEUVEGLISE SUR TRUYERE	12,00	MODENEL J-Pierre	Section A 466,471,488,489,491,492, 497,498,410,526,

Les personnes intéressées par les biens cités ci-dessus peuvent s'adresser à la DDT du CANTAL et déposer un dossier de demande d'autorisation d'exploiter avant la date limite de candidature mentionnée.

Toutes ces informations sont également disponibles sur le site internet des services de l'État : <http://www.cantal.gouv.fr> dans les rubriques Politiques publiques/Agriculture/Politique foncière